

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**
représentée par son président, Monsieur Pierre YOU
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 784 354 193 00046

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 492 167 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 205 184 €, le solde restant s'élève à 286 983 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 37 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 529 167 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 290 402 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

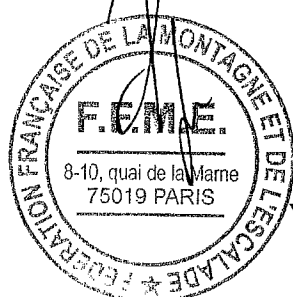
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

04 SEP. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA MONTAGNE ET DE
L'ESCALADE



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

VOISE LE *Solus/Bit* DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ *21.01.2.88378*

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		86108	89036	89000	93000
Nombre de licences					
Nombre d'ATP		7029	7723	7000	7000
Nombre total de licences et d'ATP		93137	96759	96000	100000
Nombre et taux de licences féminines		34910 (40,54%)	37451 (42,06%)	37000 (41,57%)	39000 (41,94%)
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		14469 (16,8%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		362	380	295	300
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives					
Solidité financière		14,27	0	10,0 %	10,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives					
Rang sportif de la France		0	1	1	1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs					
Taux de suivi médical complet - SHN		56,96%	56,96%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		75%	52%	100%	100%
Emplois d'avenir					
Nombre d'emplois d'avenir		0	0	0	
Lettres de missions signées dans CTS-Web					
Nombre et taux de lettres de missions signées		15 (83,33%)	15 (83,33%)	%	%

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Projet RELEVE : Préparation du renouvellement des Equipes de France	Nombre d'équipe projet relève 7/13ans.	11			15		20
Projet PERFORMANCE : Equipes de France Escalade seniors performantes aux compétitions de référence	Nombre de podiums aux compétitions de référence	2			3		3
Projet PERFORMANCE : Equipes de France ski alpinisme seniors performantes aux compétitions de référence	Nombre de podiums aux compétitions de référence (attention 2014 réduction de moitié des médailles possibles)	8			8		8
Mise en œuvre du PES	Nombre de podiums internationaux pour les athlètes suivi en Pôles ou SA. Pourcentage des médailles réalisés issues du PES	85,7			90		90

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Développer une politique sportive forte dans les DOM TOM	Nombres d'athlètes sélectionnés dans les Equipes de France	5	5	5
Développement de l'escalade chez les très jeunes 4/7 ans Plan de structuration national PST	Nombre de licenciés de moins de 8 ans	4255	6000	6500
Développer une politique de féminisation	Nombre de salariées féminines au sein de la FFME.	15	16	17
Escalade et santé : développement d'une pédagogie adaptée aux seniors et rééducation fonctionnelle	2014: Edition cahier technique 2015: label seniors et rééducation fonctionnelle. A partir de 2016 nombre de clubs labellisés	0	10	20
Insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	Nombre de sportifs de haut niveau accompagné par une des dispositifs existant (CIP, poste réservé, BE haut niveau ...)	12	20	20
Formation de cadres	Nombre diplômés DE	24	40	40
Formation des Equipes nationale Alpinisme	Nombre de membre ENMA/ENFA	16	16	16
Plan National Equipement Escalade	Nombre de SAE aidés au PNSAE	20	35	40
Formation d'une Equipe de France Handi Escalade	Nombre de médailles	8	6	6
Développer une politique de féminisation	nombre de comités ayant adopté les statuts imposant la parité hommes femmes dans les instances dirigeantes.	122	122	122
Développer une politique de féminisation	Recherche de l'équilibre entre l'image féminine et masculine sur les médias de la FFME	50%	50%	50%

PM

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Projet PERFORMANCE : Equipes de France Escalade seniors performantes aux compétitions de référence	927 000 €	475 000 €	353 167 €	573 833 €
Action 1	25 000 €	13 000 €	13 000 €	12 000 €
Programmes d'échanges internationaux	25 000 €	13 000 €	13 000 €	12 000 €
Action 2	805 000 €	390 000 €	300 000 €	505 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	37 000 €	37 000 €	37 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	265 000 €	90 000 €	70 000 €	195 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	503 000 €	263 000 €	193 000 €	310 000 €
Action 3	97 000 €	72 000 €	40 167 €	56 833 €
Accompagnement sanitaire préventif	55 000 €	30 000 €	22 500 €	32 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	42 000 €	42 000 €	17 667 €	24 333 €
Mise en œuvre du PES	470 000 €	110 000 €	70 000 €	390 000 €
Action 2	470 000 €	110 000 €	70 000 €	390 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	470 000 €	110 000 €	70 000 €	390 000 €
Escalade et santé : développement d'une pédagogie adaptée aux seniors et réduction fonctionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 3	0 €	0 €	0 €	0 €
Accompagnement sanitaire préventif	0 €	0 €	0 €	0 €
Formation de cadres	13 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Action 4	13 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Professionnalisation de l'activité	13 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €
Formation des Equipes nationale Alpinisme	45 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €
Action 1	45 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	45 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €
Plan National Equipement Escalade	425 000 €	40 000 €	26 000 €	399 000 €
Action 1	425 000 €	40 000 €	26 000 €	399 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	100 000 €	20 000 €	10 000 €	90 000 €
Structuration fédérale	325 000 €	20 000 €	16 000 €	309 000 €
Projet RELEVE : Préparation du renouvellement des Equipes de France	23 000 €	10 000 €	5 000 €	18 000 €
Action 1	23 000 €	10 000 €	5 000 €	18 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	23 000 €	10 000 €	5 000 €	18 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	37 000 €	14 000 €	10 000 €	27 000 €
Action 1	37 000 €	14 000 €	10 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	4 000 €	0 €	10 000 €
Structuration fédérale	27 000 €	10 000 €	10 000 €	17 000 €
Développement de l'escalade chez les très jeunes 4/7 ans dans de structuration national PST	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Action 1	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Structuration fédérale	100 000 €	20 000 €	15 000 €	85 000 €
Formation d'une Equipe de France Handi Escalade	61 000 €	25 000 €	24 000 €	37 000 €
Action 1	61 000 €	25 000 €	24 000 €	37 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	61 000 €	25 000 €	24 000 €	37 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	25 000 €	12 000 €	10 000 €	15 000 €
TOTAL	2 126 000 €	727 000 €	529 167 €	1 586 833 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 37 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 492 167 €





BNP PARIBAS

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB BNPP ASSOCIATION (02837)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00827	00021629003	42

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4008 2700 0216 2900 342

BIC (Bank Identification Code) : BNPPFRPPAAA

FEDERATION FR DE LA

MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

--